



Exigences politiques et essor de l'agriculture biologique

NON A LA SUPPRESSION DES PAIEMENTS DIRECTS BIO!

Par Markus Arbenz, directeur Bio Suisse

Les plans, sinon intéressants, de la Confédération pour le développement du système des paiements directs (DPD) alarment Bio Suisse : ils ne font plus mention de la petite prime bio, déjà en voie de disparition. De ce fait, le bio risque de souffrir d'une vague de désaffection en Suisse. A l'échelle internationale, l'évolution est exactement inverse : des plans d'actions favorisent l'essor de l'agriculture biologique. En 2008, les surfaces cultivées de manière biologique et le nombre des fermes bio sont restés pratiquement constants dans notre pays.

Malgré la forte dynamique du marché, l'agriculture biologique est sous pression, ainsi que le démontre la stagnation du nombre des fermes et des surfaces bio. Aujourd'hui, Bio Suisse entend faire la lumière sur les véritables motifs du scepticisme largement répandu dans le monde paysan à l'égard d'une reconversion à l'agriculture biologique. En collaboration avec l'ART, la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon, Bio Suisse conduit cette année une étude approfondie. Il lui appartiendra de démontrer si les sévères prescriptions bio et certaines difficultés momentanées d'écoulement sont à l'origine de la stagnation du nombre des fermes bio au cours des trois dernières années. Cependant, la commercialisation des produits Bourgeon n'est plus le principal sujet d'inquiétude pour Bio Suisse car l'association est davantage préoccupée aujourd'hui par la dégradation des conditions-cadres politiques.

Les intentions actuelles de la Confédération pour le développement du système des paiements directs (DPD) représentent un motif d'inquiétude pour Bio Suisse: car c'est précisément dans le pays qui a fait œuvre de pionnier dans l'agriculture écologique que les paiements directs bio semblent destinés à disparaître. En émettant ce signal erroné, la Confédération accepte que des paysans bio soient contraints de mettre un terme à leur activité – car les prestations sociales pour l'environnement et la collectivité ne sont plus rémunérées de manière suffisante. Dans une étude détaillée, publiée aujourd'hui, par l'Institut de Recherche de l'Agriculture Biologique (IRAB/FiBL), Bio Suisse présente ces prestations de manière exhaustive.

La conception globale du bio menacée

Chaque paysan, chaque paysanne, bio ou non, reçoit de la Confédération des paiements directs destinés à représenter une indemnisation aux prestations qu'il ou elle effectue pour la collectivité, sous la forme d'une contribution à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à l'entretien du paysage rural, au maintien de surfaces de culture et à l'occupation décentralisée du territoire, ainsi que le stipule l'article 104 de la Constitution fédérale. Jusqu'à présent, les paysans bio recevaient une « prime bio » qui s'ajoutait aux paiements directs habituels. En 2007, elle représentait environ 1% du montant total des paiements directs. La prime bio rémunère un système global qui prévient de nombreuses répercussions négatives, à l'exemple de la présence de pesticides dans les aliments. Il contribue aussi pour une part essentielle à la bonne image de la Suisse et constitue de ce fait un soutien à l'activité touristique. Ainsi, 55% des fermes du canton des Grisons, destination de villégiature de nombreux vacanciers, travaillent selon les principes de l'agriculture biologique.



Promotion d'une spécialisation unilatérale

Toutes les prestations de l'agriculture seront dorénavant indemnisées individuellement et le versement d'une prime bio n'est plus à l'ordre du jour. Les «externalités positives», en d'autres termes les effets favorables de l'agriculture sur l'environnement (par ex. la sauvegarde des espèces animales, la biodiversité), y compris ceux que les entreprises biologiques sont pratiquement seules en mesure d'apporter, seront encouragés par des stimulations financières. Simultanément, la prévention d'«externalités négatives» (à l'instar de la préservation de l'eau potable par le renoncement aux engrais chimiques) ne bénéficiera plus d'un soutien financier, mais entrera dans le cadre des conditions nécessaires à l'obtention des paiements directs (PER – prestations écologiques requises).

A ce propos, Bio Suisse salue les efforts de la Confédération pour lier le versement des paiements directs à une meilleure efficacité. En particulier, l'association considère positivement la volonté d'indemniser des prestations effectives et de ne pas financer simplement une structure. Néanmoins, la suppression de la prime bio recèle deux dangers importants :

1. Les plans de la Confédération récompensent une spécialisation unilatérale plutôt qu'une vision d'ensemble biologique. Certaines fermes pourront ainsi appliquer des conditions d'élevage exemplaires et importer à cet effet de grandes quantités de fourrage concentré des pays du Tiers Monde. D'autres entretiendront quelques prairies maigres alors que des produits chimiques seront répandus à large échelle sur les surfaces avoisinantes. Bio Suisse ne veut pas d'une répartition entre zones protégées et zones non protégées. Sa conception d'une entreprise agricole est celle d'un organisme qui fonctionne selon des cycles fermés dans toute la mesure du possible.

2. Inversement, les paysans dont l'impact sur l'environnement (les «externalités négatives») est plus faible que celui prévu par les PER ne seront plus récompensés de leurs efforts. Bio Suisse souhaite que les résidus de pesticides, les nitrates ou autres substances similaires ne finissent ni dans les aliments, ni dans l'eau potable. Cette approche est plus judicieuse et avantageuse que le traitement ultérieur de problèmes sanitaires ou la purification à grand frais de l'eau potable.

L'agriculture biologique est soutenue à l'étranger

En comparaison internationale, la Suisse s'isole en ne soutenant pas l'agriculture biologique: les gouvernements des pays voisins se sont fixé des objectifs ambitieux : l'Autriche souhaite que 20% de sa surface agricole utile soit travaillée de manière biologique en 2010. (www.land.lebensmittelministerium.at). La France a la volonté d'imposer aux cantines des collectivités publiques d'utiliser 20% d'aliments biologiques jusqu'en 2012 (www.ambafrance-es.org). L'Allemagne vise également à long terme une surface de 20% (www.bundesprogramm.de) alors que les Pays-Bas souhaitent augmenter la part bio de 5% par année (www.minlnv.nl). Enfin, l'IAASTD (Evaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement) considère le «bio» comme une option essentielle afin de résoudre le lancinant problème de la faim dans le monde (www.agassessment.org).

Des normes écologiques élevées comme stratégie de survie face à l'Union Européenne

Avec un tel changement d'orientation dans le système des paiements directs, la Confédération ne doit pas laisser échapper l'opportunité de renforcer l'agriculture biologique en Suisse et d'ancrer une stratégie de qualité à l'échelle nationale. Dans le contexte de l'accord de libre-échange agroalimentaire avec l'Union Européenne, il s'agit là d'une grave erreur. Car les paysans suisses ne possèdent une chance de survie que si leurs produits se distinguent des aliments étrangers par leur qualité et un mode de production écologique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que la Suisse assume un rôle de pionnier dans le domaine de l'écologie, qu'elle dispose d'un système de paiements directs adaptés et d'un plan d'action bio.



Le nombre des producteurs est resté presque constant

En 2008, 5589 entreprises agricoles travaillaient selon les directives de Bio Suisse et sont donc des fermes Bourgeon certifiées. Ce nombre correspond à un pourcentage de 10,7% par rapport au nombre total des entreprises agricoles suisses. Il convient d'ajouter au nombre des fermes Bourgeon 522 entreprises agricoles bio qui appliquent l'ordonnance bio de la Confédération. Le total s'élève donc à 6111 fermes bio, soit 11,9% de toutes les entreprises agricoles suisses. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,6%).

La surface totale bio est restée constante avec quelque 121'000 hectares, soit 11,4% de la surface agricole totale. 112'000 hectares ont été mis en valeur par des fermes certifiées Bourgeon et 9000 par des entreprises agricoles qui travaillent selon les normes de l'ordonnance bio de la Confédération.

La vague de départ redoutée en raison de la sévérité accrue des prescriptions d'affouragement n'a pas eu lieu. L'an dernier, le nombre des fermes Bourgeon s'est réduit de 62 unités alors que la baisse s'élevait encore à 220 en 2007. Cette année, 60 entreprises agricoles ont déjà fait part à Bio Suisse de leur intention de se reconverter à l'agriculture biologique.

L'Accord de libre-échange peut être une chance – mais uniquement avec des exigences qualitatives

La stagnation du nombre des paysans qui souhaitent se reconverter à l'agriculture biologique s'explique également par la situation générale de l'agriculture. Des décennies de modifications structurelles ainsi que la disparition acceptée par la Confédération de centaines de fermes chaque année démoralisent le monde agricole. Comment les paysans pourraient-ils croire à un avenir prometteur alors que l'Etat se limite à essayer de faire disparaître la plupart d'entre eux de la manière la plus silencieuse possible ? La Suisse se trouve à mi-parcours dans les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange dans le domaine agro-alimentaire avec l'Union Européenne. Bio Suisse ne peut apporter son soutien à ce traité qu'à la condition qu'il se fonde sur une stratégie de qualité, que notre gouvernement s'engage activement dans les pays voisins pour donner un contenu fort à la « marque agriculture suisse » et créer ainsi des perspectives favorables pour tous les paysans. Cette image doit comporter une production écologique crédible, adaptée aux diverses espèces animales et exempte de technique génétique ainsi qu'un positionnement correspondant soutenu par l'Etat. Bio Suisse refuse toute autre option. Une telle stratégie de qualité ne concerne pas uniquement le monde agricole. Son élaboration doit être mise en œuvre par l'ensemble du secteur de l'alimentation afin de donner un signal clair en faveur de la production suisse.